



LE DOJO

PINS JUSTARET – VILLATE
Mairie
Place du Château
31860 PINS JUSTARET

Email: contact@dojopjustaretvillate.org
Site: www.dojopiustaretvillate.org

MODALITES D'INSCRIPTION SAISON 2020-2021

Les modalités d'inscription pour la prochaine saison 2020-2021 sont identiques à la saison précédente.

Pour une inscription aux cours de judo, 3 possibilités vous sont offertes, soit :

- Télécharger le dossier sur le site du dojo Pins Justaret Villate
- Retirer ou déposer le dossier complet lors du forum des associations qui aura lieu à la salle polyvalente de Pins-Justaret le Samedi 5 Septembre de 13h à 18h
- Vous présenter lors des permanences tenues au Dojo
Mardi 8 Septembre de 18h10 à 20h
Mercredi 9 Septembre de 17h à 19h
Vendredi 11 Septembre de 18h10 à 20h
Mercredi 16 Septembre de 17h à 19h

POUR POUVOIR BENEFICIER DES COURS DE JUDO
LES DOSSIERS RETOURNÉS DEVRONT ÊTRE **IMPERATIVEMENT COMPLETS**

A SAVOIR :

- Certificat Médical à jour mentionnant obligatoirement « apte à la pratique du judo en compétition » ou le questionnaire de santé si le certificat médical initial a moins de trois ans.
- Fiche d'inscription complétée et signée en indiquant bien le N° de Police d'assurance Responsabilité Civile et joindre une copie de l'attestation d'assurance.
- Règlement intérieur émarginé
- Cotisations réglées en totalité (suivant les modalités mentionnées)
- Licence FFJDA acquittée.

**UNE SEULE PIECE MANQUANT AU DOSSIER D'INSCRIPTION
ENTRAINERA UN REFUS CATÉGORIQUE ET SANS APPEL AU COURS DE JUDO**

Pour les débutants le certificat médical mentionnant l'autorisation de la pratique du judo est exigé avant les 3 cours d'essais offerts par le club.